

2AM

Société à responsabilité limitée (SARL)

au capital social de 2000 €

2 ROUTE DE MEZZAVIA, EMPIRE COWORK POLE SUARTELLO 2 20090
AJACCIO

RCS AJACCIO 503285629

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 08/10/2024

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés la cession de 50 parts sociales pour un montant de 1000 euros de la Société détenues par nicolas muraccioli en date du 08/10/2024, à un nouvel associé : M. christian calabro, résidant chemin de suartello les jardins de suartello btb 20090 ajaccio, France né(e) le 23/02/1970 à ajaccio 20000.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associés de l'adjonction d'une activité à l'activité existante de la Société à compter du 14/10/2024.

L'activité de la Société est désormais :

la société a pour objet l'achat, la vente, la location, le gardiennage de tous engins maritimes motorisés ou non et l'achat et vente de tous matériels et accessoires nautiques, toutes activités de loisirs issues de la mer telles que randonnées en mer par bateau et scooters des mers et d'engins de plage ainsi que ski nautique, organisation de régates, courses nautiques, création de sites internet liés au nautisme et tous conseils aux entreprises liées à la mer. la société pourra également exercer l'activité de bateau taxi, d'armateur, de promenade en mer, de tout convoyage et toutes navettes, de billetterie connexes ou non.

elle pourra également réparer, entretenir, vendre, acheter tous navires avec ou sans moteur, scooters des mers et gérer tous bateaux motorisés ou non d'occasions ou neufs.

elle pourra enfin exercer une activité de bateau-école et procéder à la vente et à la location de toutes remorques neuves et d'occasions afférentes aux navires.

dans ce cadre, elle pourra faire de l'avitaillement, de la vente de boisson à emporter et exercer une activité occasionnelle de ventes et d'achats de voitures neuves ou d'occasions, de tous véhicules terrestres, achat, vente, réparations de motos, location de

tous véhicules terrestres.

la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

laurent gigon, associé(e)

nicolas muraccioli, associé(e)

nicolas muraccioli, Cédant de parts sociales de la Société

christian calabro